



Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)

Formation certifiante de Délégué à la Protection des Données (DPO)

Promotion Martinique 2026-2027

Identification du document	
Rédacteur	Gaël CHEVALIER
Date de dernière mise à jour	09/07/2026
Version	V1
Nombre de pages	6
Confidentialité : Public	

Appel à Manifestation d'Intérêt

Formation de Délégué à la protection des données (DPO) Renforcer la gouvernance des données et la conformité RGPD des structures médico-sociales et Centres de Dialyse de Martinique

1. Contexte et objectifs

La transformation numérique du système de santé constitue aujourd'hui un levier majeur d'amélioration de la qualité des prises en charge, de la coordination des parcours et de l'efficacité des organisations.

Le développement des services numériques, l'essor des échanges de données entre professionnels, la généralisation des outils numériques de santé et la montée en puissance des usages liés à la e-santé conduisent les établissements et services médico-sociaux à traiter un volume croissant de données à caractère personnel, dont une part importante relève des données de santé particulièrement sensibles.

Dans le même temps, le contexte réglementaire, marqué notamment par l'application du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), impose aux organismes de disposer d'une gouvernance adaptée leur permettant de garantir la sécurité, la confidentialité et la bonne utilisation des données qu'ils traitent.

Par ailleurs, l'augmentation des risques cyber auxquels sont exposées les structures de santé et médico-sociales renforce la nécessité de développer localement des compétences solides en matière de protection des données et de gestion des risques numériques.

Consciente de ces enjeux, l'Agence Régionale de Santé Martinique a décidé de soutenir la montée en compétence des acteurs du territoire en finançant une formation régionale de Délégué à la Protection des Données (Data Protection Officer – DPO). Dans ce cadre, l'ARS Martinique a confié au GRADeS Martinique la mission d'organiser et de coordonner le déploiement de cette formation au bénéfice des structures sanitaires (Centres de Dialyse) et médico-sociales du territoire.

Le présent Appel à Manifestation d'Intérêt a pour objet d'identifier les structures souhaitant inscrire un professionnel dans ce parcours de formation.

2. Ambition régionale

À travers cette action, l'ARS Martinique poursuit plusieurs objectifs stratégiques :

- renforcer la conformité réglementaire des structures du territoire ;
- développer une culture de protection des données à tous les niveaux des organisations ;
- améliorer la maîtrise des risques liés au traitement des données personnelles ;
- contribuer à l'amélioration de la cybersécurité des établissements ;
- favoriser le déploiement sécurisé des services numériques en santé ;
- structurer un réseau régional de compétences RGPD capable d'accompagner durablement la transformation numérique du secteur médico-social.

Cette initiative s'inscrit pleinement dans les orientations nationales relatives au numérique en santé et à la sécurisation des systèmes d'information.

Garant de la confiance numérique et de l'accompagnement à la conformité RGPD, l'Agence Régionale de Santé de Martinique et le GRAdeS esanté Martinique souhaitent mettre en place une action de formation visant à :

- Donner les fondamentaux pour la conformité au RGPD ;
- Comprendre les enjeux liés à la protection des données à caractère personnel ;
- Identifier la démarche et les outils essentiels relatifs au RGPD ;
- Réaliser la fonction de DPO ;
- Faire prendre conscience de l'importance d'une démarche de protection des données sensibles et d'une gouvernance ;
- Etablir le lien avec la sécurité de l'information dans un contexte de système d'information, en santé ;
- Contribuer à une culture de la protection des données sensibles ;
- Préparer les participants à la formation à passer l'examen CDPO de la CNIL.

Cet appel à manifestation d'intérêt a pour objectif d'identifier **des structures sanitaires (notamment les centres de dialyse) et médico-sociales** intéressées par cette formation, le nombre de participants étant **limité à 10 personnes**.

3. Objet de l'appel à manifestation d'intérêt

Le présent AMI vise à sélectionner des professionnels issus des structures médico-sociales et de dialyse de Martinique afin qu'ils puissent bénéficier d'un parcours de formation spécialisé leur permettant :

- d'acquérir une expertise opérationnelle en matière de protection des données ;
- d'assurer ou de contribuer à la fonction de DPO au sein de leur structure ;
- d'accompagner les directions dans leur démarche de conformité ;
- de sensibiliser les professionnels aux exigences du RGPD ;
- de participer à l'amélioration continue des pratiques relatives à la gestion des données personnelles.

4. Structures concernées

Sont prioritairement éligibles :

- les établissements médico-sociaux publics ;
- les établissements médico-sociaux privés à but non lucratif ;
- les services médico-sociaux ;
- les organismes gestionnaires du secteur médico-social ;
- les centre de dialyse.

5. Public visé

Cette formation s'adresse prioritairement aux professionnels des structures sanitaires (notamment les centre de dialyse) et médico-sociales appelés à exercer, à court, les fonctions de Délégué à la Protection des Données (DPO) ou à contribuer de manière pérenne à la mise en conformité de leur organisme avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Peuvent notamment présenter leur candidature:

- Personnes en charge de la fonction de DPO ;
- Personnes en charge de participer à la conformité au RGPD ;

- Personnel dirigeant ;
- Cadres administratifs ;
- Responsables qualité ;
- RSSI ;
- Juristes ;
- Tout professionnel identifié par sa direction comme futur DPO ou correspondant RGPD.

La candidature devra être soutenue par la direction de la structure, qui s'engage à permettre au professionnel retenu de suivre l'intégralité du parcours de formation et à lui dégager le temps nécessaire à cet effet.

6. Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, les participants devront être en capacité de :

Maîtriser le cadre réglementaire

- comprendre les principes fondamentaux du RGPD ;
- identifier les obligations applicables à leur structure ;
- connaître les responsabilités des différents acteurs.

Organiser la conformité de leur structure

- mettre en place une gouvernance adaptée ;
- élaborer, tenir à jour et exploiter le registre des traitements ;
- formaliser les procédures internes nécessaires.

Gérer les risques

- identifier les risques liés aux traitements de données ;
- contribuer à la réalisation des analyses d'impact relatives à la protection des données (AIPD) ;
- participer à la prévention et à la gestion des violations de données personnelles.

Accompagner les professionnels

- sensibiliser les équipes ;
- diffuser les bonnes pratiques ;
- contribuer au développement d'une culture de protection des données.

Soutenir la transformation numérique

- intégrer les exigences de protection des données dans les projets numériques ;
- accompagner les évolutions organisationnelles liées à la transformation numérique ;
- renforcer la confiance des usagers et des professionnels dans les services numériques en santé.

7. Modalités de financement

La formation bénéficie d'un financement de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Martinique.

Ce financement prend en charge l'intégralité des frais pédagogiques liés au parcours de formation des participants retenus.

Les autres frais engagés à l'occasion de la formation, notamment les frais de déplacement, de restauration, d'hébergement ainsi que, le cas échéant, les coûts liés au remplacement des personnels, restent à la charge des structures participantes, sauf dispositions particulières qui seraient portées à leur connaissance.

8. Engagements attendus des structures candidates

Les structures dont la candidature sera retenue s'engagent à :

- permettre au professionnel désigné de suivre l'intégralité du parcours de formation dans les conditions prévues;
- garantir sa disponibilité pendant les périodes de formation ;
- favoriser la mise en œuvre, au sein de la structure, des compétences acquises à l'issue de la formation ;
- inscrire la démarche dans une stratégie durable de conformité RGPD ;
- contribuer au suivi et à l'évaluation du dispositif en participant, le cas échéant, aux actions d'évaluation ou de retour d'expérience organisées par l'Agence Régionale de Santé (ARS) Martinique ou par le GRADeS Martinique, en qualité d'opérateur du dispositif.

9. Critères de sélection

Les candidatures seront examinées au regard des critères suivants :

- la motivation de la structure ;
- l'engagement de la direction à soutenir le parcours du candidat et la mise en œuvre des compétences acquises ;
- les perspectives d'exercice des missions de Délégué à la Protection des Données (DPO) ou de référent RGPD au sein de la structure à l'issue de la formation.

Une attention particulière pourra être accordée aux structures ne disposant pas, à ce jour, de compétences internes identifiées en matière de protection des données personnelles et de conformité au RGPD.

10. Dossier de candidature

Le dossier de candidature devra comporter les pièces suivantes :

➤ Pièces obligatoires

- la fiche de candidature dûment complétée ;
- une lettre d'engagement signée par le représentant légal ou le directeur de la structure ;
- une note de motivation du candidat (1 page maximum).

➤ La note de motivation devra notamment préciser :

- les fonctions actuellement exercées par le candidat ;
- les motivations qui l'amènent à solliciter cette formation ;
- les enjeux de protection des données et de conformité au RGPD identifiés au sein de la structure;
- les perspectives de mise en œuvre et de valorisation des compétences acquises à l'issue de la formation, notamment dans l'exercice des missions de DPO ou de référent RGPD.

11. Calendrier prévisionnel

Étape	Date
Publication de l'AMI	10 juillet 2026
Ouverture des candidatures	10 juillet 2026
Clôture des candidatures	11 septembre 2026
Analyse des dossiers	14 au 18 septembre 2026
Notification des résultats	21 septembre 2026
Démarrage de la formation	19 octobre 2026

Le GRADeS Martinique se réserve la possibilité d'adapter le présent calendrier si les circonstances l'exigent.

12. Modalités de candidature

Les structures souhaitant répondre au présent Appel à Manifestation d'Intérêt sont invitées à transmettre leur dossier de candidature selon les modalités suivantes.

Date limite de dépôt des candidatures

Vendredi 11 septembre 2026 à 12h00 (heure de Martinique)

Adresse d'envoi

secretariat@esante-martinique.fr

Objet du message

« Candidature – AMI Formation régionale DPO »

Le dossier de candidature devra comporter les pièces suivantes :

- La fiche de candidature dûment complétée et signée ;
- La lettre d'engagement de la direction de la structure ;
- La note de motivation du candidat ;
- Le curriculum vitae du candidat.

La fiche de candidature est annexée au présent Appel à Manifestation d'Intérêt. Elle devra être complétée avec soin et de manière exhaustive par la structure candidate. Les informations renseignées contribueront à l'analyse des candidatures ; il appartient donc aux candidats de veiller à l'exactitude, à la complétude et à la cohérence des éléments transmis.

Important : Tout dossier incomplet ou transmis après la date et l'heure limites de réception pourra être déclaré irrecevable

13. Engagements du candidat

Le candidat s'engage à :

- suivre l'intégralité du parcours ;
- participer aux évaluations prévues ;
- se présenter aux examens organisés ;
- contribuer à la diffusion des compétences acquises au sein de sa structure ;

14. Contact

Pour toute demande d'information ou de précision relative au présent Appel à Manifestation d'Intérêt, les structures candidates peuvent contacter :

Louisa MILIA

Déléguée à la Protection des Données (DPO) – GRADeS Martinique

Téléphone : +596 696 43 89 86

Courriel : louisa.milia@esante-martinique.fr

À travers cette initiative, l'ARS Martinique et le GRADeS Martinique souhaitent contribuer à l'émergence d'une communauté régionale de professionnels compétents en matière de protection des données, capable d'accompagner durablement les transformations numériques du secteur sanitaire et médico-social martiniquais.